



Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 15 39
TELECOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ELECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

COPIE :

- M. le Président du Conseil
d'administration du CHFD
- Mme la Directrice du CHFD
- M. le Directeur de la DASS
- Mme la Présidente de la CPS
- Mme la Directrice du Centre de
santé

St-Pierre le 16 Septembre 2009

M. Jean-Pierre BERÇOT
Préfet de l'Archipel

SAINT-PIERRE

Monsieur le Préfet,

J'ai reçu à plusieurs reprises cet été des plaintes et courriers relatant des faits graves et inquiétants concernant la santé dans l'Archipel, et plus particulièrement la gestion des urgences et des évacuations qui en découlent.

En effet certains de nos concitoyens m'ont relaté leur expérience malheureuse, voire dramatique dans au moins un cas.

Je ne saurais dire si ces incidents sont liés à la période estivale particulière que nous avons connue en terme de transport et de logistique ou à une mauvaise structuration à la base dans la gestion de l'urgence, mais le constat est plus qu'alarmant, notamment en ce qui concerne Miquelon.

S'il n'est pas du ressort de l'élue que je suis de colporter des accusations ou de porter des jugements quant à ces événements, il est cependant de mon devoir de relayer les plaintes, les inquiétudes et parfois la colère de mes concitoyens auprès des instances responsables.

C'est pourquoi Monsieur le Préfet, au nom de la tutelle que vous exercez sur les services de santé dans l'Archipel, je vous demande d'organiser une réunion sur cette question, avec l'ensemble des acteurs de la santé, les élus, voire les plaignants.

En effet, si des dysfonctionnements sont avérés dans le traitement des urgences et des évacuations, il faut qu'une réorganisation immédiate puisse s'opérer afin d'améliorer ce service au public qui se doit d'être le plus réactif et le plus efficace possible.

Je reste à votre disposition pour tout échange sur cette problématique locale et je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma considération distinguée.

Annick Girardin